



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-306

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 26 août 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-306, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux normes applicables aux chenils* ».

Ce règlement vise à modifier le texte de l'article 15.11 du *Règlement de zonage numéro 2009-151* de la Ville de Port-Cartier afin d'adapter les normes relatives aux chenils pour en diminuer les nuisances sonores et environnementales tout en permettant un développement harmonieux de cet usage dans les zones 48A, 49F et 130F.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 18 septembre 2019.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 24^e jour du mois de septembre 2019.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER